

Chassez les idées reçues !



# Un Dimanche à la Chasse

Livret de l'invité



*En toute sécurité, découvrez la nature autrement..*



FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
DE L'ISÈRE

# Sommaire

<b>La chasse en Isère</b> Repères	p 4-5
<b>La chasse, terre de partage</b>	p 6-7
<b>La chasse, sécurité avant tout</b>	p 8-9
<b>La chasse, une alliée pour la nature</b>	p 10-13
<b>Le saviez-vous ?</b>	p 14-15
<b>Devenir chasseur</b>	p 16-17
<b>Les modes de chasse</b>	p 18-21
<b>Les chiens au cœur de l'acte de chasse</b>	p 22-23
<b>Les espèces chassées</b>	
Le chevreuil	p 24
Le sanglier	p 25
Le cerf	p 26
Le chamois	p 27
Le lièvre d'Europe	p 28
Le blaireau et le renard	p 29
La bécasse des bois	p 30
Le pigeon ramier	p 31
Le gibier d'eau	p 32
Le petit gibier de montagne	p 33
<b>Chassez les idées reçues !</b>	p 34-35

nature

**Les idées reçues ?** Dans notre société moderne, nous en véhiculons tous. La chasse n'y échappe pas.

Nous vous avons donc invité à participer à une partie de chasse afin que vous puissiez forger votre propre opinion. Vous avez pu vivre une partie de chasse dans notre beau département et nous souhaitons que vous en gardiez un bon souvenir.

Au-delà du bon moment, nous espérons que désormais vous appréhendez objectivement notre passion.

Pour compléter la découverte, nous avons élaboré ce petit guide de présentation de la chasse en Isère.

Très bonne lecture et à bientôt nous l'espérons.

Les chasseurs de l'Isère

convivialité

rencontre



# La chasse en Isère

## Repères

- Un territoire chassable de près de **500 000 ha**.
- Plus de **68 000 ha de réserves de chasse et de faune sauvage** sont mises en place par les chasseurs.
- Un réseau associatif dense avec **512 ACCA\*** et **6 AICA\***.
- Une association de chasse par commune.
- **15 500 chasseurs et chasseresses**.
- **400 nouveaux chasseurs formés chaque année** dont **5 % de femmes**.
- Près de **10 techniques de chasse différentes** pour une soixantaine d'espèces convoitées (du sanglier au pigeon).
- Le nombre d'animaux qu'il est possible de prélever à la chasse **résulte de comptages annuels**.
- Les chasseurs de l'Isère **indemnisent chaque année les agriculteurs** des dégâts occasionnés par le grand gibier (**500 000 € à 700 000 € environ**).

## Les périodes de chasse

Le mot "générale" signifie, qu'à ces dates, la chasse, de la majorité des gibiers, ouvre ou ferme. Face à la nécessité de réguler certaines espèces, il existe des dérogations du 1<sup>er</sup> juin au 31 mars.



La chasse est fermée le vendredi



## Pour chasser, il faut :

- Préparer et obtenir l'examen du permis de chasser (100 €).
- Payer chaque année, une redevance (env. 150 €) versée pour partie à l'État et pour partie à la Fédération des Chasseurs.
- Souscrire obligatoirement à une assurance.
- Adhérer à une société de chasse (env. 100 €) : une ACCA\*, une AICA\* ou une chasse privée.

Le budget moyen est d'environ **400 €/an**

## \*Les Associations Communales ou Intercommunales de Chasse Agréées (ACCA ou AICA) en Isère :

Le département de l'Isère comporte 512 ACCA et 6 AICA, soit quasiment une par commune. Elle regroupe majoritairement les résidents de la commune et permet de pouvoir chasser pour une somme plutôt modique. Ce découpage concourt à maintenir une chasse populaire sur le département.



Photo: FFD00

## La Chasse, terre de partage

Randonneurs, cavaliers et chasseurs de l'Isère ont signé en 2012, une charte de bonne cohabitation dont voici les principes défendus :

- Favoriser une meilleure compréhension entre usagers de la nature
- Veiller à un partage respectueux des territoires et à une pratique maîtrisée de son activité (courtoisie, sécurité et respect de l'environnement)
- Entretenir des relations de confiance

Le point d'orgue de ce partenariat : **les Relais Cyné**

## Les Relais Cyné



Une cabane, une table, des chaises, un point d'eau... Il suffit parfois de peu pour apprendre à se connaître et mieux cohabiter.

Voilà l'objet des Relais Cyné : des cabanes où s'exerce "l'art de la chasse", où randonneurs et cavaliers peuvent faire étape gratuitement. En s'associant, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, Isère Cheval Vert et la FFRandonnée Isère ont permis le rapprochement entre usagers de la nature.

Une trentaine de Relais vous attendent (identifiables par leur logo) à proximité de vos itinéraires de randonnée.

### Situer les Relais Cyné ? :

Coordonnées gps, références cartographiques, contact local...

Plus d'infos sur [www.chasse38.com](http://www.chasse38.com)  
(Rubrique "Partager la nature / Relais cyné")



Photo: FFD00







## La chasse : sécurité avant tout

Les chasseurs sont formés à la sécurité par le biais du permis de chasser et lors de formations dédiées. Depuis 2020, ils ont aussi obligation de suivre tous les 10 ans **“un recyclage”** (programme national) sous peine de voir leur permis annulé. En chasse collective (ou battue), ils doivent également apposer un **panneau “chasse en cours”**. Depuis 2017, c'est le modèle ci-dessus qui est utilisé en Isère ; modèle conçu en concertation avec tous les acteurs de l'espace naturel tels que l'Office National des Forêts, le FFRandonnée Isère, la Mountain Bikers Foundation et le Club Alpin Français de l'Isère.

Ce panneau informe qu'une partie de chasse a lieu dans les bois et invite à l'échange et au civisme.

En battue, les chasseurs doivent aussi porter **un gilet ou une veste orange fluo**. Sur le même principe, ils distribuent gratuitement des tours de cou aux autres usagers de la nature pour “être vu” ou encore des sonnettes à vélo timber bell (activables manuellement) “pour être entendu”.



Photo : MAREL



Photo : BIBERT

## Le poste de tir surélevé pour garantir la sécurité de tous :



Photo : F. WILLEMIN

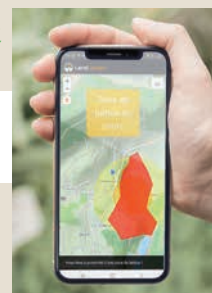
Grâce au soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Fédération des Chasseurs de l'Isère a globalisé l'implantation de postes de tir surélevés sur tout le département (500 postes de tir surélevés installés par an). **Mais à quoi servent-ils ?** Ils ne servent pas à tirer plus loin. Au contraire, ces postes favorisent le tir fichant : tir à courte distance en direction du sol, minimisant le risque de ricochets.

En téléchargement  
GRATUIT

## L'application mobile “Land Share” pour connaître les zones de battues en temps réel :

Vous souhaitez connaître, **en temps et en heure**, les zones chassées sur le département ?

La Fédération des Chasseurs de l'Isère et son réseau d'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) ont créé : Land Share, une application mobile gratuite qui renseigne les usagers de la nature de la proximité d'une battue (mode vibreur activé à 800 mètres de la zone). Au choix, ils pourront se détourner ou aller à la rencontre des chasseurs grâce à la carte visible sur l'application.



Après une année-test en 2019-2020, Land Share s'étend peu à peu sur tout le département.

Elle intervient en complément de la signalétique “chasse en cours” (image à gauche) et à même fait l'objet d'une convocation au Sénat dans le cadre de la Commission sécurité nationale .

Land Share, une démarche soutenue par :



Pour télécharger  
Land Share :

sur iPhone :



sur Android :



# La chasse, une alliée pour la nature

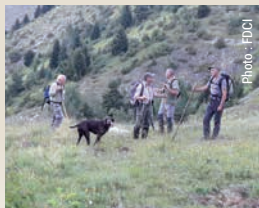
Toutes les études scientifiques attestent que les espèces gérées par les chasseurs affichent un niveau de conservation meilleur que la plupart des espèces protégées.

En effet, les chasseurs engagent des moyens importants pour améliorer la qualité des habitats de la faune sauvage nécessaire au développement durable des espèces.

Par leurs actions en faveur des milieux naturels, les chasseurs comptent ainsi parmi les premiers protecteurs de la nature...

Les actions engagées chaque année par les chasseurs de l'Isère pour la nature :

## SUIVI DE LA FAUNE SAUVAGE



Les chasseurs sont des acteurs incontournables du suivi des espèces chassables et protégées. Ils organisent des **comptages annuels** ayant pour but d'apprécier l'évolution des populations animales. Pour y parvenir, ils parcourent annuellement près de 16 000 km puis **les prélèvements s'adaptent à ce suivi des populations.**



Habitat favorable  
↓  
Espèces nombreuses et variées / Biodiversité  
↓  
Chasse écologiquement responsable

## NOURRITURE ET ABRIS POUR LA FAUNE SAUVAGE

- 5 à 10 km de haies plantées annuellement par les chasseurs faisant d'eux les premiers planteurs du département.
- 650 ha de cultures réservées à la faune sauvage semées par an **en collaboration avec les agriculteurs** (intercultures hivernales). Ces couverts préservent des zones favorables pour la faune sauvage et les insectes, et améliorent également la fertilité des sols en captant l'azote.



## SANTÉ PUBLIQUE

Les chasseurs sont des **sentinelles de terrain** pour la surveillance sanitaire des animaux sauvages. Les animaux malades ou trouvés morts sont conduits au Laboratoire Vétérinaire Départemental pour analyses. Des prélèvements sont également réalisés sur les espèces tuées à la chasse afin de détecter d'éventuelles maladies transmissibles à l'homme.

Les frais des analyses sont pris en charge par les chasseurs de l'Isère





Les chasseurs engagent des moyens importants en faveur de la biodiversité et la restauration des habitats de la faune sauvage

Photo : FDCl

## Programme "Agrifaune"

Chasseurs et alpagistes travaillent activement à la **conservation du tétras-lyre**, oiseau emblématique de nos montagnes.

Par des diagnostics-terrain, les habitats de reproduction sont localisés et leur état de conservation qualifié.

Deux types d'action sont alors engagés :

- **des travaux de débroussaillage** pour rouvrir des milieux trop fermés pour l'oiseau et
- **une collaboration avec les éleveurs** pour adapter la conduite des troupeaux domestiques à la reproduction du tétras et à l'élevage des jeunes.

De nouvelles mesures agro-environnementales qui concernent le tétras-lyre avec des financements d'Etat, d'Europe et du Département seront proposés à la contractualisation auprès des éleveurs en 2023-2024.

## Education à la Nature

Certaines sociétés de chasse participent bénévolement aux Temps d'Activités Péri-scolaires sur leur commune. Par ailleurs, la Fédération des Chasseurs de l'Isère est partenaire de plusieurs lycées et collèges.

Elles effectuent des interventions en classe et associent les élèves à des travaux d'aménagements du territoire : plantation de haies, travaux de réouverture de milieux, etc.



Photo : FDCl

## Dossier "Trame verte et bleue"

La Trame verte et bleue, mesure phare du Grenelle de l'Environnement, vise à favoriser la biodiversité en préservant ou en restaurant des continuités écologiques : voies de circulation naturelles au sein d'**espaces terrestres** (trame verte) et **aquatiques** (trame bleue), souvent fragmentés par l'urbanisation, les infrastructures de transports ou encore les grands espaces agricoles.

En apportant leur travail d'expertise et en replantant des haies, les chasseurs de l'Isère constituent des acteurs-ressources précieux pour les collectivités, sur ce dossier. La Fédération des Chasseurs de l'Isère a contribué à 4 projets majeurs : les Corridors Biologiques du Grand Pilat, le Contrat Vert et Bleu Grenoble Alpes Métropole, le Contrat Vert et Bleu Bourbre (avec le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre) et le Contrat Vert et Bleu Bièvre Valloire.

Grâce à la chasse, la Trame verte et bleue plaide désormais pour les espèces et milieux dits "ordinaires" qui constituent la plus grande part de nos écosystèmes.



Photo : FDCl

Les chasseurs de l'Isère organisent des travaux collectifs d'entretien

## Entretien des sentiers

L'entretien des sentiers pèse aux collectivités. Les chasseurs organisent alors des travaux collectifs d'entretien : débroussaillage, élagage, terrassement, dégagement de certains itinéraires perdus. Les chasseurs de l'Isère restaurent ainsi plus de 30 km de sentiers par an.

Par ailleurs, de nombreuses sociétés de chasse organisent aussi avec leur municipalité, des journées de nettoyage de la nature afin de débarrasser la nature des divers déchets polluants.



Photo : FDCl





# le saviez-vous ?



Comptage bartavelles

## LA CHASSE EN FRANCE :

- La France compte **1 030 000 chasseurs**, dont 25 750 femmes ;  
c'est le **premier pays cynégétique** d'Europe.

*\*cynégétique : qui a rapport à la chasse*



- **55 %** des chasseurs sont des **actifs**.

- La chasse génère **27 800 emplois** directs ou indirects, non délocalisables.

- Plus de **45 millions d'euros** sont versés chaque année par les chasseurs aux agriculteurs *pour indemniser les dégâts* aux cultures occasionnés par le grand gibier.

## LA CHASSE EN RHÔNE-ALPES :

- La Région Rhône-Alpes compte **119 000 chasseurs** ; ce qui représente un poids économique (PIB) de **233 millions d'Euros**.

- Par saison, les chasseurs rhône-alpins parcourent **1 996 km** en moyenne : chasse et suivi du gibier confondus.

- Chaque chasseur consacre en moyenne **78 heures** par an de **bénévolat** à la filière (un tiers consacré aux **activités sociales et culturelles**, un tiers pour la **gestion du gibier** et le tiers restant dédié à l'**entretien et la gestion des habitats naturels**).



?

?





# Devenir chasseur

Une façon de vivre une relation authentique avec la nature

L'âge légal pour pouvoir chasser est  
**16 ans**

## L'examen du permis de chasser :

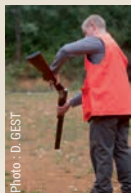
Pour devenir chasseur, il est nécessaire de **passer un examen officiel** en vue d'**obtenir un permis de chasser**. Comme le permis de conduire, l'examen comporte **des exercices théoriques et pratiques**, tous deux organisés par l'OFB (Office Français de la Biodiversité), établissement public rattaché au Ministère de l'environnement.

L'épreuve théorique repose sur la connaissance de la faune sauvage et la sécurité à la chasse et l'épreuve pratique, sur la bonne utilisation d'une arme, en toute sécurité.

**L'examen est noté sur 31 points** dont 21 points pour les ateliers pratiques et 10 pour la théorie.  
**Pour être reçu, le candidat devra totaliser 25 points au minimum** et répondre juste aux questions éliminatoires.

Il est nécessaire d'**avoir au moins 15 ans** pour passer l'examen bien qu'il ne sera pas possible de chasser seul avant l'âge de 16 ans.

Des formations sont organisées par les Fédérations des Chasseurs et leurs formateurs agréés. Comme à l'auto-école, un manuel de révision existe ainsi que des examens blancs en ligne.



**Tarifs : 100 €** de frais de formation  
**+ 46 €** de frais d'examen (ou 31 € pour les mineurs)

**En Isère, la fidélité des chasseurs est récompensée. Les coûts de formation sont remboursés au terme de 3 saisons de chasse.**

Plusieurs sessions d'examen sont organisées tout au long de l'année en Isère

La formation théorique a lieu à la Maison de la Chasse, à Gières.  
La formation pratique et l'examen, au centre de formation à La Rivière.



La chasse accompagnée : **dès 15 ans**



La chasse accompagnée permet de chasser pendant une saison, dès l'âge de 15 ans, sous la responsabilité d'un parrain formé (avec une arme pour deux). Cette formation est ouverte à tous modes de chasse, arc y compris.

**Sous la responsabilité d'un parrain accompagnateur**

**Gratuite**, elle est accessible aux jeunes mais aussi aux personnes de tous âges désireuses de **découvrir la chasse**.

Une formation pratique est obligatoire pour l'accompagné et l'accompagnant (jusqu'à 4 personnes) avant de chasser accompagné.

## Comment s'inscrire ? :

Pour s'inscrire, il est nécessaire de **compléter un formulaire d'inscription officiel**.

Pour l'obtenir, contactez la Fédération des chasseurs :

**Tél. : 04 76 62 97 78**

**ou téléchargez-le sur [www.chasse38.com](http://www.chasse38.com)**  
(Rubrique "Permis / Chasse accompagnée")



# Les modes de chasse

En Isère, les modes de chasse préférés sont :

## LA CHASSE DU GRAND GIBIER AUX CHIENS COURANTS OU LA BATTUE :

Procédé où les chiens pourchassent le gibier (chevreuil, sanglier, cerf) afin de le faire sortir auprès des tireurs postés à des endroits stratégiques (lieux de passage du gibier). Les "chiens courants" sont utilisés pour débusquer l'animal puis **le poursuivre en remontant sa voie** (odeur qu'il laisse au sol), **tout en aboyant**. Cela signale aux chasseurs le circuit emprunté par l'animal chassé.



Photo : D. GEST

## LA CHASSE DU PETIT GIBIER À PLUMES AU CHIEN D'ARRÊT :

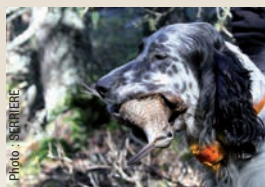


Photo : BEAUFORT

C'est une chasse individuelle qui se pratique ordinairement avec un ou deux chiens dits "d'arrêt". Le chien quête devant son maître à la recherche d'une émanation\*. Lorsqu'il la détecte, il la remonte pour se rapprocher le plus possible du gibier mais sans l'attraper. **Le chien se fige alors comme une statue jusqu'à l'envol du gibier.**

Le chasseur peut ainsi tirer l'oiseau que le chien rapportera.

\*odeur laissée dans l'air ambiant par l'oiseau



## LA CHASSE DES PIGEONS, GRIVES ET DES GEAIS :



Photo : D. GEST

Cette pratique, effectuée à l'affût, avec des appeaux\* ou en longeant les haies, constitue une activité cynégétique habituelle de nombreux chasseurs isérois.

\*appeau : instrument utilisé pour attirer un animal par le bruit qu'il produit



## LA CHASSE À L'APPROCHE DU CHAMOIS OU DU MOUFLON :

L'Isère dispose de belles populations de chamois et de mouflons grâce au travail de gestion entrepris par les chasseurs depuis plus de 30 ans. La chasse se pratique uniquement **à l'approche et à l'affût** et toujours, sans chien. **Les tirs sont réalisés sur des animaux bien identifiés** suivant leur âge et leur sexe d'où la nécessité de bien connaître les critères différenciant un jeune d'un adulte ou un mâle d'une femelle. Cette chasse se déroulant en milieux alpins, requiert également une bonne condition physique.

Cette chasse requiert  
une bonne condition physique



Photo : D. GEST





Photo : ACAFC



### LA CHASSE À L'ARC :

environ 250 archers formés  
chaque année en Isère

À ne pas confondre  
avec l'arbalète qui est  
interdite à la chasse

Cette chasse, silencieuse, est particulièrement difficile. Nécessitant d'approcher de très près le gibier, elle demande une parfaite connaissance de la forêt et des espèces. C'est en effet à quelques mètres seulement qu'il faut approcher le gibier avant de décocher une flèche. **On chasse alors à l'affût ou à l'approche.** Tous les types de gibiers peuvent être chassés à l'arc (de l'alouette au sanglier). Une formation spécifique est cependant obligatoire.



### LA CHASSE À L'APPROCHE ET À L'AFFÛT DU CHEVREUIL ET DU SANGLIER :

Il s'agit d'un mode de chasse individuel qui consiste à approcher les animaux à pied jusqu'à être à bonne distance de tir. Cette chasse est pratiquée en juin, juillet et août et a pour but de prélever prioritairement des animaux déficients ou de contenir les dégâts aux cultures.



### LA CHASSE DU GIBIER D'EAU À LA PASSÉE OU AUX APPELANTS :

C'est une chasse très spécialisée exigeant des connaissances approfondies sur les anatidés\*. Elle consiste à disposer sur une mare des canards vivants ou artificiels (**appelants**) dont le rôle est d'attirer les canards sauvages. Cette chasse se pratique aussi en attendant les canards lors de leur passage habituel du matin et du soir, c'est **la passée.**

\*famille des canards

La chasse du gibier d'eau  
est une chasse très spécialisée



Photo : D. GEST

### Des modes de chasse sans fusil :

Quelquefois le chasseur abandonne son fusil au profit d'un **mode de chasse plus insolite.** Certains s'adonnent donc à **la chasse au vol** (à l'aide d'un rapace), à **la vénerie à pied ou sous terre** avec des chiens (type terrier), ou encore, au **furetage du lapin** (chasse dans les terriers à l'aide d'un furet).



Photo : D. GEST



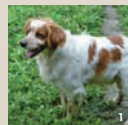
# Le chien au cœur de l'acte de chasse

Les différentes races de chiens de chasse sont issues de sélections. Elles possèdent toutes des aptitudes nécessaires à la recherche du gibier convoité, pour un travail spécifique. Le chien donne toute sa dimension à l'acte de chasse qu'il sublime !

- **Les chiens d'arrêt** sont spécialisés dans la recherche du gibier à plumes.
- **Les chiens courants** sont dédiés à la poursuite du gibier à poils.
- **Les chiens de terriers** sont utilisés pour la chasse sous terre des renards et des blaireaux.
- **Les retrievers** sont dédiés au rapport.
- **Les leveurs de gibiers** ou **broussailleurs** ont comme spécialité la recherche et la levée du gibier dans les fourrés parfois denses.
- **Les chiens de rouge** sont réservés au pistage et à la recherche du grand gibier blessé.



Chasser avec eux  
et pour eux !



**Races continentales :**  
Braque allemand  
Epagneul Breton<sup>1</sup>  
Drathaar  
Korthals,...



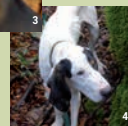
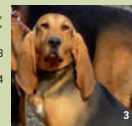
**Races britanniques**  
Setter anglais  
Pointer<sup>2</sup>

**Les chiens d'arrêt** sont plus spécifiquement utilisés à la chasse des faisans, perdrix, bécasses et bécassines. Ils captent dans l'air ambiant les émanations laissées par l'oiseau et remontent jusqu'à lui puis s'immobilisent à proximité immédiate de celui-ci. Sur ordre, ils le font voler afin que leur maître le tire. Ils le rapportent après le tir.

**Les chiens courants** utilisent la puissance de leur flair pour déceler la voie (odeur) que chevreuils, sangliers, lièvres, lapins, renards ou cerfs ont laissée au sol. Cette odeur les guide jusqu'à l'animal qu'ils débusquent puis poursuivent en aboyant. Certains chiens courants ne chassent qu'une espèce, on dit alors qu'ils sont créancés.

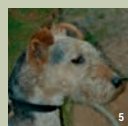
**Races locales :**

Bruno du Jura<sup>3</sup>  
Gascon<sup>4</sup>



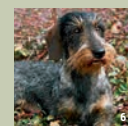
**Autres races :**

Griffon fauve de Bretagne,  
Beagle, Bleu de Gascogne,  
Ariégeois,...



Fox terrier<sup>5</sup>

**Les chiens de terriers.** Leur petite taille leur permet d'inspecter les terriers de renards et blaireaux et de les poursuivre dans leurs galeries pour les faire sortir ou les bloquer dans un accul, au fond du terrier.



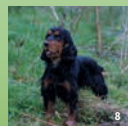
Teckel<sup>6</sup>

**Les retrievers.** Les chiens de rapport ou retrievers sont dressés pour rechercher et rapporter le gibier mort. Ces chiens sont de très bons nageurs.

**Exemples :** le Golden, le Labrador<sup>7</sup>



Photo: D. GEST



8

**Les leveurs de gibiers ou broussailleurs** ont des capacités physiques et morales naturelles (taille et morphologie, mental) à pénétrer dans la végétation dense pour y débusquer le gibier. **Exemples :** le Cocker<sup>8</sup>, le Springer



# Les espèces chassées

## Chevreuil (*Capreolus capreolus*)

Le chevreuil est le plus petit des cervidés de France. Il est très fréquent dans le département de l'Isère et vit dans des milieux variés comme les bois, forêts de feuillus ou de conifères, bosquets ou clairières.

### DÉNOMINATIONS :

**MÂLE :** Le brocard

Seul le mâle porte des bois.

Il les perd chaque année en octobre/novembre.

Ils repoussent au mois de février/mars.

**FEMELLE :** La chevrette

**JEUNE :** Le faon (de 0 à 6 mois), pelage tacheté pendant 2 mois. Le chevillard (de 6 à 12 mois)



Photo : D. GÉST

Signature :



**TAILLE ET POIDS :** 60 à 70 cm - 18 à 30 kg

**CRI :** Aboiement plus ou moins rauque

**REPRODUCTION :** Rut entre le 15 juillet et 15 août. La gestation dure 9 mois 1/2. La mise bas a lieu en mai (souvent de 2 faons).

**NOURRITURE :** Le chevreuil est un cueilleur sélectif qui recherche d'abord les plantes digestes et énergétiques. 50 % de ronce, lierre, framboises, myrtilles... 30 % de jeunes rameaux et feuilles de chêne, charme, noisetier, sapin... 10 % d'herbes et 10 % de glands, fâines, pommes, champignons...

**GESTION :** Un plan de chasse chevreuil est instauré reposant sur des quotas de tir. Chaque chevreuil tiré à la chasse est muni d'un bracelet.

Ces quotas sont revus à la hausse ou à la baisse en fonction de la condition physique des chevreuils notamment des jeunes et de la pression des populations sur la flore (abroussement).

**CHASSE :** La battue en forêt, aux chiens courants, est son principal mode de chasse en Isère. On le chasse aussi l'été à l'approche ou à l'affût.

Seul le mâle porte des bois



## Sanglier (*Sus scrofa*)

Parmi toutes les espèces de gibier, le sanglier est sans aucun doute la plus populaire. En Isère, les niveaux de populations sont hétérogènes suivant les secteurs. Les sangliers sont de plus en plus nombreux en zones périurbaines. Espèce nocturne, il passe habituellement le jour dans une "bauge", gîte aménagé au sol à l'abri des regards.

### DÉNOMINATIONS :

**MÂLE :** Le ragot. Les vieux mâles deviennent solitaires.

**FEMELLE :** La laie forme une compagnie avec ses jeunes

**JEUNE :** Le marcassin (de 0 à 6 mois), il porte pendant 3 mois un pelage rayé. La bête rousse (de 6 à 12 mois). La bête de compagnie (de 1 à 2 ans).



Photo : D. GÉST

Signature :



**POIDS :** Mâle : 80 à 200 kg - Femelle : 60 à 120 kg.

**CRI :** On dit qu'il grommelle ou qu'il nasille

**REPRODUCTION :** Rut d'octobre à janvier. La gestation dure 3 mois, 3 semaines, 3 jours. La laie met bas dans "un chaudron", une excavation plus ou moins aménagée dans la végétation basse, de 2 à 10 marcaffins aux yeux ouverts.

**NOURRITURE :** Le sanglier est omnivore et opportuniste. C'est un fouisseur qui consomme un grand nombre de végétaux (tubercules, rhizomes, fruits dont les glands, les châtaignes et les fâines, des céréales (maïs, blé...), des champignons et de nombreux animaux (vers, mollusques, insectes et leurs larves, campagnols, oiseaux) morts ou vivants.

**GESTION :** Les chasseurs d'un même massif se réunissent pour décider ensemble des périodes de chasse et des modalités sous la forme d'un plan de gestion. Par ailleurs, cet animal intelligent a la fâcheuse tendance à se cantonner dans des zones non chassées d'où il faudra venir le déloger lors de battues exceptionnelles.

**CHASSE :** La battue est son principal mode de chasse en Isère. Il se chasse aussi l'été à l'affût ou à l'approche afin de prévenir les dégâts qu'il pourrait occasionner aux cultures.

Lors des années à faible présence de fruits forestiers, les sangliers se rabattent souvent dans les cultures ou prairies



## Cerf (*Cervus elaphus*)

Ne pas confondre avec le chevreuil !

Dans les années 1980, les chasseurs isérois ont contribué à la réintroduction du cerf dans le département. Aujourd'hui présent principalement dans les massifs montagneux, il est le plus grand de nos gibiers (environ 5 000 individus estimés en Isère).

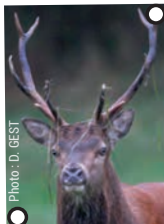
### DÉNOMINATIONS :

**MÂLE :** Le cerf, *lui-seul porte des bois*, on dit qu'il est "coiffé"

**FEMELLE :** La biche

**JEUNE :** Le faon (de 0 à 6 mois), au pelage recouvert de tâches irrégulières. Le hère (jeune mâle de 6 à 12 mois).

**Le dague** (mâle de 1 à 2 ans). **La bichette** (femelle de 1 à 2 ans).



Signature :



**POIDS :** Cerf : 160 à 230 kg - 1,50 m de hauteur  
Biche : 90 à 130 kg - 1,30 m de hauteur

**CRI :** Les cerfs **brament** durant le rut.

**REPRODUCTION :** Mâles et femelles vivent séparément de décembre à août. Ils ne se retrouvent qu'en **septembre/octobre** pour le rut. Cette période est marquée par le cri rauque et retentissant des mâles et l'entrechoquement des bois lors des combats. Les cerfs dominants pourront féconder plusieurs biches qui donneront naissance à **un faon** après 8 mois de gestation.

**LES BOIS :** Chaque année, **entre février et mai, le cerf perd ses bois**. La repousse a lieu jusqu'à fin août. Le nombre total de cors (pointes, andouillers) varie entre 10, 14, 16, parfois plus.

**NOURRITURE :** Le cerf élaphe est un **herbivore** et un **ruminant**. Un adulte consomme en moyenne de 10 à 15 kg de végétaux frais par jour. 60 % d'herbes, 20 % de brindilles et rameaux, 10 % d'écorces d'arbres.

**GESTION :** Des comptages nocturnes de cerfs sont effectués à l'aide de phares. On identifie également les mâles en écoutant leur brame à la fin du mois de septembre et début octobre.

**CHASSE :** La battue est son principal mode de chasse en Isère.

## Chamois (*Rupicapra rupicapra*)

Le chamois est présent sur les 28 massifs du département. Sa population est estimée à 16 000 individus. Mâles et femelles vivent séparément. Ils ne se retrouvent qu'au moment du rut.

### DÉNOMINATIONS :

**MÂLE :** Le bouc

**FEMELLE :** La chèvre

**JEUNE :** Le chevreau (*moins de 1 an*). L'éterlou si c'est un mâle ou l'éterle si c'est une femelle (*entre 1 et 2 ans*). Les groupes de femelles avec leurs jeunes s'appellent **les chevrees**.



Signature :



**TAILLE ET POIDS :** Mâle : 30 à 50 kg - Femelle : 25 à 42 kg

**CRI :** Le chamois pousse un **cri d'alarme** qui ressemble à un sifflement aigu.

**REPRODUCTION :** Le rut a lieu de **la mi-novembre au début de décembre**. La gestation dure 6 mois. La chèvre a une portée annuelle d'un seul chevreau.

**LES CORNES :** Mâles et femelles portent des cornes. À la différence des bois, **les cornes ne tombent jamais**. Le nombre d'**anneaux permet de déterminer son âge**.

**NOURRITURE :** Le régime alimentaire du chamois est composé d'herbes, de feuilles et de pousses des arbres et arbrisseaux, d'aiguilles de résineux, de mousse, de lichen ou encore d'écorces.

**GESTION :** Des comptages sont réalisés en hiver sur les massifs.

**CHASSE :** Le chamois se chasse exclusivement à **l'approche ou l'affût**.





## Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Le lièvre est nettement plus grand que le lapin, avec une morphologie taillée pour la course (il peut atteindre 60 km/h). Il possède de très grandes pattes arrière et les extrémités de ses oreilles sont noires. On peut le rencontrer en plaine comme en forêt. Contrairement au lapin, le lièvre ne creuse pas de terrier, il vit dans un gîte à même le sol. Ses niveaux de populations sont très dépendants des pratiques agricoles, des conditions climatiques mais aussi de la prédation (renard, rapace, martre, fouine, corbeau...).

### DÉNOMINATIONS :

**MÂLE :** Le bouquin  
**FEMELLE :** La hase  
**JEUNE :** Le levraut

**POIDS :** 3,5 à 5 kg (les chasseurs expriment souvent son poids en livres)

**REPRODUCTION :** Les accouplements ont lieu en général de janvier à juillet. Les bouquins et hases se rassemblent alors et se poursuivent dans une joyeuse agitation : c'est le "bouquinage". Les mises bas ont lieu de mars à octobre. La hase élève de 2 à 4 portées comptant chacune 2 à 4 levrauts. La gestation dure 41 jours. La femelle peut être fécondée une nouvelle fois avant la mise bas. Elle porte alors simultanément des jeunes prêts à naître et les embryons de la nichée suivante.

**ALIMENTATION :** Mangeur avant tout de graminées, il consomme des plantes herbacées, des céréales, des baies et des bourgeons... Il ré-ingurgite certaines de ses crottes émises la nuit qui sont enrichies en éléments nutritifs.

**GESTION :** Les populations de lièvres en Isère sont gérées par plan de gestion limitant le nombre de jours de chasse ou le nombre de prélèvement autorisés. Tous les ans, au mois de mars, les chasseurs procèdent à des comptages nocturnes pour évaluer le succès de la reproduction et en cours de saison, ils réajustent leurs quotas, selon le pourcentage de jeunes prélevés.

**CHASSE :** Le lièvre se chasse à tir, seul ou en petit groupe "devant soi", à l'aide de chiens courants.



Signature :



La femelle peut être fécondée une nouvelle fois avant la mise bas



## Renard (*Vulpes vulpes*)

C'est l'un des mammifères les plus communs de notre région. La nécessité de le réguler s'impose ; il appartient au chasseur de veiller au maintien des équilibres au sein de la faune sauvage.



Signature :



### DÉNOMINATIONS :

**MÂLE :** Le renard ou goupil.  
**FEMELLE :** La renarde  
**JEUNE :** Le renardeau

**POIDS :** jusqu'à 10 kg

**ALIMENTATION :** Très opportuniste, il mange tout ce qui passe à sa portée (petits animaux, vers, fruits...).

**REPRODUCTION :** En mars/avril, la femelle met bas de 3 à 7 jeunes au fond d'un terrier.

**CHASSE :** Le renard peut être chassé l'été à l'approche ou à l'affût ou de septembre à février en battue à l'aide de chiens courants. Il est également chassé au terrier avec l'aide de petits chiens qui ont le rôle de le débusquer.

## Blaireau (*Meles meles*)

Le blaireau est essentiellement nocturne. Il sort régulièrement de son terrier entre mai et août mais son activité diminue en hiver. Son terrier possède de 3 à 10 entrées appelées "gueules" et plusieurs étages. Les déblais sont rejetés à l'extérieur et forment d'importants monticules de terre.



Signature :



### DÉNOMINATIONS :

**MÂLE :** Le blaireau  
**FEMELLE :** La blairelle  
**JEUNE :** Le blaireautin

**POIDS :** 12 kg en moyenne

**ALIMENTATION :** Vers de terre, fruits et autres végétaux.

**REPRODUCTION :** En février, la femelle met bas de 2 à 4 blaireautins.

**CHASSE :** Lorsque la présence du blaireau nuit aux activités agricoles, des équipages de chasse spécialisés appelés "déterreurs" accompagnés de chiens de terrier (fox, teckels), sont chargés de les débusquer.



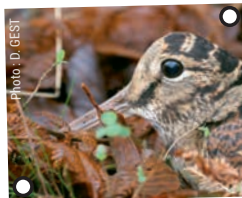
## Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

La bécasse est un oiseau forestier au beau plumage brun-rouge rappelant la couleur des feuilles mortes. Son bec mesure environ 7 cm. Son mimétisme du milieu forestier la rend extrêmement difficile à observer au sol. C'est un oiseau migrateur provenant des pays de l'Est de l'Europe. Quelques nichées de bécasses sont toutefois observées en altitude dans le sud du département. La bécasse s'arrête en Isère d'octobre à décembre afin de réaliser une halte migratoire.

### DÉNOMINATIONS :

La bécasse est parfois appelée **reine** ou **mordorée**. Certaines bécasses, expérimentées et très difficiles à approcher, sont surnommées les "**sorcières**".

**JEUNE :** Le bécasseau



Signature :



**POIDS :** Une bécasse adulte pèse de 250 à 400 g

**CRI :** Lors de son vol nuptial caractéristique, le mâle **croule**.

**REPRODUCTION :** Ponte en avril en Russie, Irlande ou Scandinavie. On signale toutefois quelques rares couples nichant en France. La femelle pond **4 œufs**.

**ALIMENTATION :** La bécasse quitte ses remises forestières le soir pour aller se nourrir sur des prairies pâturées riches en lombrics où elle passe l'essentiel de ses nuits. En cours de journée, elle peut également se nourrir en fouillant l'humus des sous-bois à la recherche de lombrics, araignées et autres petits insectes grâce à son long bec.

**SUIVI :** Des captures de bécasses sont réalisées la nuit. Les bécasses ainsi immobilisées sont alors équipées d'une bague qui permettra de mieux connaître leur trajet migratoire. Au niveau national, un protocole de suivi des couples se reproduisant en Métropole est réalisé depuis 20 ans (suivi à la croule). En Isère, depuis 2000, divers travaux sont réalisés et financés par la Fédération en partenariat avec des équipes russes et le Conseil départemental (travaux sur les habitats, recherche de nichées, etc.).

**CHASSE :** La bécasse se chasse au chien d'arrêt. Chaque chasseur doit **obligatoirement répertorier ses prélèvements** sur un carnet de prises à renvoyer chaque année à la Fédération des Chasseurs ou sur l'application mobile ChassAdapt.



## Pigeon ramier (*Colomba palumbus*)

Le pigeon ramier est un pigeon sauvage que l'on trouve en plaine comme en forêt. C'est le plus grand des pigeons européens. Sa gorge est rose-pourpre. Il possède des taches blanches bien nettes sur le côté du cou appelées "collerettes". En vol, une ligne blanche traversant le milieu de l'aile est bien visible. Certains pigeons nichent en Isère. Au mois d'octobre, les pigeons ramiers en migration passent par milliers au-dessus de notre région. Ces "vols de pigeons" aux reflets bleutés vont vers l'Espagne pour hiverner.

### DÉNOMINATION :

Les pigeons ramiers sont appelés **palombes** dans le sud de la France.

**POIDS :** 450 à 520 g

**CRI :** le pigeon ramier lance un **roucoulement** familier

**ALIMENTATION :** Le régime alimentaire du pigeon ramier est essentiellement constitué de matières végétales (faines et glands en forêt, céréales en plaine).

**SUIVI :** Le baguage des poussins au nid ainsi que des adultes qui sont capturés au niveau national, à l'aide de filets, permet de suivre sa migration.

**CHASSE :** Le pigeon ramier est **chassé à l'affût** le matin et le soir sous les chênes ou hêtres ainsi qu'à l'approche le long des haies. En octobre, au petit matin, les chasseurs, nombreux, attendent les vols de migration.



Signature :



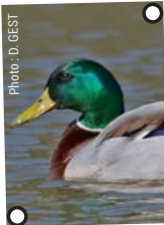


## Le gibier d'eau

Le gibier d'eau est représenté par plusieurs groupes d'espèces. La plupart ne sont que de passage dans la région pour des haltes migratoires.

**LES CANARDS DE SURFACE :** Ils sont ainsi appelés parce qu'ils fréquentent pour se nourrir les **eaux peu profondes**. Ils portent sur chaque aile un "miroir" formé de **plumes de couleur vive**. Leur envol est direct, sans course préalable sur l'eau. **Le colvert est le plus commun** et le plus connu des canards de surface.

*Autres canards de surface : la sarcelle d'hiver, le canard pilet, le canard souchet...*



**LES CANARDS PLONGEURS :** Les canards plongeurs sont ainsi nommés parce qu'ils **plongent sous l'eau pour se nourrir**. Bien adaptés à leur mode de vie, ils ont les **pattes très en arrière du corps**, ce qui leur donne une **aisance en plongée**. Leurs ailes sont courtes et les obligent à **courir sur l'eau pour prendre leur envol**.

*Ex : la nette rousse, le fuligule milouin, le fuligule morillon...*



**LES LIMICOLES :** Les oiseaux désignés par le terme de limicoles sont de **petits échassiers**. Le plus commun est la **bécassine des marais**.

*Autres limicoles : courlis cendré, vanneau huppé...*

**CHASSE :** Plusieurs modes de chasse du gibier d'eau existent en Isère (la chasse à la botte, la chasse au chien d'arrêt, la chasse à la passée, la chasse à la hutte).

## Le petit gibier de montagne

**LE TETRAS-LYRE :** Le Tétralyre, également appelé **petit coq de bruyère** (par opposition au Grand Tétralyre), est un oiseau sédentaire, **symbole des Alpes**. C'est un oiseau qui requiert la plus haute attention. **Les chasseurs contribuent à sa protection** par diverses actions pour préserver son habitat et son environnement : comptages au chant ou au chien, chasse limitée, travaux de restauration d'habitats de reproduction, mise en place de zones de tranquillité hivernale, sensibilisation du grand-public au dérangement...



**LA PERDRIX BARTAVELLE :** C'est la **plus grande des perdrix**. Soumise à plan de chasse, elle vit **principalement sur les reliefs accidentés aux sols secs ou rocailloux couverts d'une végétation basse et herbacée**. Pour mieux connaître l'espèce, les chasseurs de l'Isère participent, chaque printemps à des comptages au chant (parade nuptiale) sur des sites référencés à Oris en Rattier, Clavans-Le Freney et la Salette Fallavaux. En fonction du nombre de couples observés, le plan de chasse peut être stabilisé, revu à la baisse ou à la hausse. **Près de 500 couples sont ainsi répertoriés en Isère.**

**LE LAGOPÈDE ALPIN :** Le Lagopède est **très peu chassé en Isère** (soumis à un prélèvement maximum autorisé). Il fait cependant l'objet d'une attention particulière de la part des chasseurs en raison de sa haute valeur écologique. **Il représente en effet un indicateur fondamental de la biodiversité des milieux d'altitude**. Il bénéficie d'un suivi innovant de la part de la Fédération des Chasseurs de l'Isère au travers d'analyses génétiques (plumes, fèces). Il est également pris en compte dans la gestion pastorale.



# chassez les idées reçues !

## La chasse, c'est pour les vieux ! FAUX !

La chasse attire à nouveau les jeunes. Les inscriptions à l'examen du permis de chasser ont augmenté de 20 % en 5 ans. La France compte 100 000 jeunes chasseurs de moins de 25 ans et plus de 60 associations de jeunes chasseurs.

## Dans les cabanes de chasse, les chasseurs consomment sans modération ! NON !

Beaucoup de sociétés de chasse interdisent la consommation d'alcool entre deux parties de chasse, notamment lors du repas de midi. Une enquête nationale démontre par ailleurs qu'il n'y a jamais eu de dépistage positif du taux d'alcoolémie suite à un accident de chasse.



## La chasse est une affaire d'hommes ! FAUX !

Le nombre de candidates féminines à l'examen du permis de chasser avoisine 20 % de l'effectif total. Aujourd'hui, 25 750 femmes chassent en France.

## Les chasseurs déciment la faune sauvage FAUX !

Ce n'est pas dans l'intérêt des chasseurs de décimer les populations animales. Toutes les études le prouvent : l'état de conservation des espèces chassées est bien meilleur que celui de la plupart des espèces protégées ! Depuis l'instauration des plans de chasse et grâce à la gestion entreprise par les chasseurs, les populations de grands gibiers n'ont jamais été en aussi bonne santé. En Isère, les populations de chevreuils ont par exemple été multipliées par 10 en 40 ans.

## Les chasseurs ne s'intéressent qu'aux espèces chassables ! FAUX !

Les chasseurs contribuent à de grands programmes scientifiques sur le suivi des populations de lynx et de loup. Ils font d'ailleurs partie des réseaux de surveillance de ces deux espèces.

## Les chasseurs tirent sur tout ce qui bouge ! NON !

Les plans de chasse, les plans de gestion et les carnets de prélèvement limitent le nombre d'animaux que les chasseurs ont le droit de tirer sur un territoire durant une saison de chasse. Le dépassement est lourdement sanctionné comme, par ailleurs, le tir d'une espèce protégée.



Ce chevreuil dispose d'une bague attestant l'autorisation de le prélever.

## Les chasseurs chassent où ils veulent, quand ils veulent et comme ils veulent ! NON !

Un chasseur, s'il n'est pas propriétaire, ne peut chasser que sur le territoire pour lequel il a payé une carte d'adhésion. La chasse n'est pas libre sur le domaine public !

Les chasseurs ne peuvent chasser que pendant la période d'ouverture des espèces concernées.

Le code de l'environnement régit la chasse de façon stricte. Les infractions sont lourdement sanctionnées.

La police de la chasse, rattachée au Ministère de l'Environnement veille à l'application de la réglementation.

## La chasse est une activité dangereuse ! FAUX !

Malgré l'augmentation des populations de grand gibier et la multiplication des sports de pleine nature, les accidents ont diminué de 41 % en 20 ans, au plan national.

La chasse est reconnue comme une des activités les moins accidentogènes. Elle provoque beaucoup moins d'accidents mortels que la baignade ou les sports de montagne, par exemple.



*La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère est une association agréée au titre de la protection de la nature depuis 1979.*

- Un conseil d'Administration de 12 membres élus par les chasseurs.
- Une équipe composée de 18 professionnels au service de la chasse et de la nature.

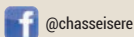


## Ses missions :

- Elle participe à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- Elle assure la promotion et la défense de la chasse,
- Elle apporte son concours à la prévention du braconnage,
- Elle organise les formations du permis de chasser,
- Elle assure la formation continue des chasseurs sur la sécurité, la connaissance des espèces et l'aménagement du territoire,
- Elle coordonne et soutient les actions des associations locales de chasse de l'Isère,
- Elle concourt à la validation annuelle du permis de chasser (cotisation),
- Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure leur indemnisation.

Retrouvez toutes les informations concernant la chasse en Isère sur notre site Internet :

[www.chasse38.com](http://www.chasse38.com)



[www.youtube.com/channel/UCP1yZxVvCNrYG10EIEaJc0A](https://www.youtube.com/channel/UCP1yZxVvCNrYG10EIEaJc0A)



FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
DE L'ISÈRE

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère  
2 allée de Palestine - ZI Mayencin - CS 90018 - 38610 GIERES  
Tél : 04 76 62 97 78 - Fax : 04 76 62 23 04 - [fdc38@chasse38.com](mailto:fdc38@chasse38.com)